

2018-005 Accréditation de l'ordonnateur

En application de l'arrêté du 25 juillet 2013 du ministre de l'économie et des finances fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des agents comptables assignataires.

Dénomination de l'organisme public :

Etablissement Public Campus Condorcet

(créé par le décret n° 2017-1831 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet)

Nom de l'ordonnateur : BONNISSEAU

Prénoms : Jean-Marc

Adresse postale : 7 rue des Mimosas, 92160 Antony

Adresse de messagerie électronique :

presidence@campus-condorcet.fr

Numéro de téléphone : 01 55 93 93 34

Date de prise d'effet de la décision jointe conférant la qualité d'ordonnateur :

1^{er} janvier 2018

Certifié exact à Saint-Denis, le 11 janvier 2018,

Jean-Marc Bonnisseau

Président de l'EP Campus Condorcet



(Signature de l'ordonnateur servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

